

NOTES CRITIQUES

« Q U ' E S T - C E qu'une nation ? » a demandé Ernest Renan (1882) dans un essai devenu célèbre, parce que l'une des premières approches analytiques du problème. Renan écrivit au lendemain de la guerre franco-prussienne, à l'aube du revanchisme français. Le siècle qui s'est écoulé depuis n'a finalement pas été celui de la guerre des classes, comme l'avaient anticipé certains contemporains de Renan, mais celui de la guerre des nations. On constate actuellement que la violence ethno-nationaliste se répand, tel un fléau, en Europe de l'Est et dans certaines parties du tiers monde (cf. Gurr 1994). La question posée par Renan n'a pas encore trouvé de réponse ; bien au contraire, on ne cesse de s'étonner de voir à quel point le nationalisme pousse toujours des milliers de jeunes gens à mettre en péril leur vie pour un État indépendant.

Plutôt que d'entrer dans ces aspects bellicistes, je voudrais commencer l'analyse du rapport entre État et nationalisme en racontant une anecdote ; celle-ci, bien qu'elle soit de nature personnelle et contingente, pourrait créer la distance nécessaire pour que l'évidence quotidienne de cette relation, caractéristique pour sa modernité, apparaisse douteuse. Voici donc une anecdote autobiographique. Mon père a obtenu la nationalité suisse dans les années soixante. Dans ce genre de procédure, les enfants deviennent automatiquement suisses, eux aussi. Or, j'ai appris il y a quelques années que les bureaucrates allemands, d'habitude si consciencieux, avaient failli à leur tâche et nous avaient privé, nous enfants, de notre nationalité d'origine, comme l'exigeait alors la législation suisse en matière de naturalisation. C'est ainsi que soudain, à l'âge de trente ans, je me suis retrouvé citoyen allemand, un État auquel ne me liait que le souvenir d'une grand-mère à l'allure prussienne. Peu de temps après, le Consulat général d'Allemagne à Zurich m'a invité à venir retirer mon nouveau passeport — ce passeport tant convoité de la Communauté européenne.

On est au mois de février, une belle journée de bise blanche. Devant la porte du consulat, ornée de l'aigle à deux têtes d'Allemagne, il y a une longue file d'attente, et tout le monde a froid. Je prends la queue, derrière une famille turque ou kurde. À peine ai-je remarqué la caméra vidéo installée au-dessus de la porte d'entrée que j'entends une voix de haut-parleur : « Êtes-vous de nationalité allemande ? » Des têtes se tournent, on me fixe du regard. J'incline la tête, non sans hésiter. Mais la voix s'adresse bel et bien à moi et l'on me convie alors à entrer. La foule s'écarte pour me laisser le passage : quelque peu gêné, je me dirige vers une porte qui s'ouvre automatiquement. Une fois le seuil franchi, je me rends compte combien je suis privilégié face aux non-ressortissants laissés devant la porte ; ce pas symbolise mon appartenance à une communauté puissante, garante de droits et de protection, l'accès à l'espace écono-

mique de l'Union européenne, voire un droit virtuel à l'assistance sociale et à la participation politique — toutes ressources qui resteront hors de portée de ceux qui, dehors, continuent à greloter de froid.

Cette anecdote illustre bien le rapport entre État et nation dans l'Europe moderne. L'appartenance à une nation détermine les relations que l'on entretient avec une institution — l'État — qui, comme nulle autre, a façonné la société de la modernité et la manière dont celle-ci organise la répartition des chances parmi les individus (Bourdieu 1993). Nul doute, il revient aux États de fixer les conditions d'accès à leur territoire. De plus, à l'ère de la légitimation démocratique, les États ne sont appelés à se justifier que vis-à-vis de leur propre nation et légitimement pratiquer la discrimination. En invoquant la nationalité, l'État distingue entre ceux qui appartiennent à la société et ceux qui en sont exclus ; il accorde ou refuse les droits de l'homme en matière de libre exercice de la profession, de libre choix du domicile et de participation politique ; il décide, pour en rester à notre image, pour qui la porte s'ouvre et pour qui elle restera fermée.

Dans une perspective anthropologique, les formes d'inclusion et d'exclusion pratiquées par l'État-nation peuvent être comparées à d'autres formes de groupement (cf. aussi Luhmann 1994). Ainsi, dans les sociétés tribales, les droits, les devoirs et les identités sont déterminés par l'appartenance à un groupe de parenté. Sous l'empire ottoman, la dénomination religieuse déterminait la position sociale. Ces modalités d'organisation de l'appartenance, c'est-à-dire d'instauration d'une différence entre ceux du dedans et ceux du dehors peuvent être considérées comme autant de résultats d'un processus de fermeture sociale (*soziale Schliessung*), pour reprendre un concept forgé par Max Weber (1922 : 23ss ; 1971 : 44ss) qui me guidera tout au long de l'argumentation. De même, comme l'a bien montré David Brubaker (1992), l'institution de la citoyenneté moderne peut, elle aussi, être considérée comme une modalité de la fermeture sociale (cf. aussi Leca 1992).

C'est dans cette perspective que je voudrais poursuivre ici, en m'interrogeant sur la manière dont cette fermeture s'est institutionnalisée ; en d'autres termes, se pose, une fois de plus, la question des conditions d'émergence de l'État-nation. Or, le fait de raisonner en termes d'État-nation est devenu, de nos jours, une évidence telle qu'il devient difficile de prendre une distance critique à son égard (voir Bourdieu 1993 : 49-52). Il n'est donc pas inutile de se souvenir que, encore au début du siècle passé, d'autres formes d'inclusion et d'exclusion sociales avaient cours, même en Europe occidentale (1). À cette époque, les habitants d'un même territoire étaient tous considérés comme

(1) Selon quelques auteurs, l'âge d'or de l'État-nation classique serait bientôt terminé : Ohmae (1990) a développé une vision d'un futur postnationaliste, où les ententes multinationales auraient remplacé les États territo-

riaux. Leca (1992) s'imagine qu'un retour au monde des empires multinationaux est possible. Les contours d'un futur État mondial démocratique sont esquissés par Held 1995.

citoyens, indépendamment de leur langue ou de leur origine, et leurs droits de citoyenneté devenaient caducs en cas d'émigration définitive. C'est seulement à partir du milieu du XIX^e siècle que citoyenneté et nationalité ne font qu'une, en France aussi bien qu'en Prusse (2).

Et c'est sous l'emprise du mouvement nationaliste que le modèle étatique s'est trouvé associé à l'idée et à la pratique politique de la souveraineté nationale, de sorte que l'État a dû prendre une couleur nationale et désigner le « peuple » au nom duquel il allait gouverner son territoire (cf. Bendix 1979). Dans l'État-nation se confondent ainsi le projet de l'autodétermination des nationalités et le modèle de l'État rationnel et bureaucratique né de l'absolutisme.

Dès lors, se pose la question de savoir quels sont les déterminants de cette fusion entre le nationalisme et l'institution de l'État. Ce qui nous renvoie à une véritable panoplie de théories et d'hypothèses auxquelles se sont essayés surtout des sociologues, politologues et anthropologues anglo-saxons — tandis qu'en France, on constate « un quasi-monopole exercé par les historiens des idées politiques sur les recherches concernant l'objet 'nationalisme' » (Taguieff 1991 : 46). Dans cet essai exploratif, je ne discuterai dans un premier temps que d'un petit éventail de théories, pour décrire dans un deuxième temps ma propre approche, axée sur l'idée que l'imbrication entre État et nationalisme se prête à être lue en termes d'un processus de fermeture sociale. Dans un troisième temps, j'essayerai de montrer — à l'aide d'une comparaison englobant le tiers monde — que cette approche permet de résoudre certains problèmes posés par les modèles théoriques établis.

1. *Le nationalisme : idéologie d'État ou renaissance de la communauté ethnique ?*

Il me suffira, pour étayer mon propos, de faire une distinction entre deux traditions de pensée (3). La première appréhende le rapport entre nationalisme et État du point de vue de ce dernier, voire des groupes qui l'incarnent. Cette approche, que j'appelle étatiste, considère le nationalisme comme une tradition inventée (cf. Hobsbawm 1990). C'est en mettant à contribution des légendes fabriquées de toutes pièces — comme celle de Guillaume Tell (Fahrni 1987) — ou encore des éléments folkloriques remis à neuf — comme le kilt (Trevor-Roper 1983) — que les nouvelles élites tentent de légitimer leur revendication de diriger la communauté nationale. On peut en distinguer deux variantes. La première, plus ancienne, explique le succès du nationalisme par le fait qu'il

(2) Pour l'Allemagne, Franz 1992 ; pour la France, Withol de Wenden 1992 ; pour une comparaison entre les deux pays, Brubaker 1992.

(3) Pour un aperçu plus compréhensible des théories du nationalisme, voir Jaffrelot (1991).

représente une nécessité fonctionnelle par rapport à la modernisation de la société. D'après Anderson (1983) et Deutsch (1985), le nationalisme permet de rallier une population nombreuse et diverse au niveau du politique et de la communication. D'autre part, à suivre Ernest Gellner (1983), il facilite la mise en valeur de vastes espaces économiques. Ou encore, d'après Tom Nairn (1977), il sert à légitimer le rattrapage du développement auquel œuvrent les élites des régions périphériques du système mondial. Ainsi l'État ou le groupe qui le contrôle fabrique-t-il, par l'intermédiaire de l'école primaire, du service militaire et de la presse, une nation là où, auparavant, il n'y en avait pas.

La seconde variante de la théorie en question — variante plus récente, voire postmoderne — délaisse les fonctions politiques, économiques et sociales du nationalisme au profit de ses aspects culturels, c'est-à-dire des modalités de la construction discursive d'un système de représentations d'ordre nationaliste (voir Alonso 1994 pour un aperçu). Elle s'intéresse notamment à la question de savoir en vertu de quels tropes, de quelles formules rhétoriques ou métaphoriques l'histoire se trouve coulée dans le moule nationaliste, pour qu'elle apparaisse en fin de compte comme un processus de libération et d'authentification de la nation. D'autres auteurs ont étudié les moyens symboliques mis en œuvre par l'État, drapeau, rites, hymne national et monuments : autant d'éléments qui concourent à mettre en scène la communauté nationale imaginée et à conditionner la conscience de ses sujets. C'est ainsi que Connerton a pu affirmer ceci : les traces que les fêtes nationales laissent dans le corps, à proprement parler, seraient préservées dans la mémoire individuelle de telle sorte qu'elles se soustraient à toute réflexion (Connerton 1989). Par là même, le discours axé sur la grandeur et la souveraineté de la patrie acquiert une plausibilité quasi naturelle, amenant les individus à penser qu'il est tout à fait normal d'appartenir à une nation, voire même de sacrifier sa vie pour elle (4).

De prime abord, cette théorie est confortée par des données empiriques. Sans doute, le nationalisme est d'abord le fait d'une élite urbaine, et il ne peut se propager sur tout le territoire national qu'au travers des institutions de l'État. Rien ne l'illustre mieux qu'une enquête de terrain menée dans un village de Lorraine partagé en 1829 entre l'Allemagne et la France. Or, ce n'est que depuis les années 1930 et sous l'emprise des appareils d'État français et allemand que les deux moitiés se sont orientées culturellement et linguistiquement vers la majorité nationale respective, et qu'elles s'identifient par référence à l'État-nation auquel elles appartiennent désormais. Maintenant, une partie des habitants est parfaitement allemande, l'autre tout aussi française ; ils ne se connaissent plus (Lask 1993).

(4) Cf. aussi Stack (1986), ainsi que Black (1988) qui avance, quant à lui, une argumentation axée sur les théories de la socialisation.

Un aperçu des situations historiques où ce processus n'est pas encore arrivé à terme révèle des tendances similaires, comme le montrent les trois exemples suivants. Vers 1919, l'État polonais a mené une enquête sur l'appartenance nationale de ses habitants. Dans l'est de la Pologne de l'époque, intégrée depuis 1939 à la Russie, sept cent mille habitants se sont identifiés comme « tutjesi », ce que l'on peut traduire par « les gens d'ici ». Tout en parlant des dialectes biélorussiens et tout en appartenant à l'église russe-orthodoxe, ils ne se disaient pas du tout russes — comme l'aurait exigé le point de vue nationaliste — mais se présentaient comme membres d'une communauté paysanne donnée. Le même résultat fut obtenu en 1941, à une époque où le virus nationaliste avait déjà gagné les villes (Hroch 1985 : 166). Vers 1870 en France, véritable patrie du nationalisme moderne qui continue d'être invoquée comme l'exemple-type de la nation homogène, les paysans étaient encore loin de s'être transformés en citoyens français, comme le rappelle le titre fort évocateur du célèbre ouvrage d'Eugen Weber (1979), *Peasants into Frenchmen*. C'est plutôt vers l'horizon des identités régionales que tendait la conscience populaire dans les campagnes. En Suisse enfin, jusqu'à l'exposition nationale de 1939, l'identité cantonale l'emportait largement sur l'identité nationale, comme l'illustre l'accueil plutôt tiède que la population réserva à l'instauration de la fête nationale du 1^{er} août (Bendix 1992). On en conviendra : c'est par le biais de l'appareil d'État que le projet nationaliste peut s'imposer à la population, sans parler du fait que l'on a là un processus plus long qu'il n'y paraît à première vue (cf. Connor 1990).

Si ces exemples se prêtent à être interprétés dans une perspective étatiste, on peut toutefois en repérer d'autres qui la remettent en cause. En effet, les élites nationales ne parviennent pas toujours à généraliser leur projet de société, même sur une longue période et même en fournissant les efforts requis. On ne manque pas de songer ici à l'échec de la construction nationale dans le tiers monde. En Somalie (Rothschild 1995) par exemple, la conception d'une nation unie par le même destin et des liens de solidarité n'a pas eu gain de cause (5). Plus près de nous, on a pu constater l'échec du nationalisme yougoslave (Sekulic *et al.* 1994) ou tchécoslovaque (Kirschbaum 1993). Or, les prémisses de la théorie étatiste ne permettent pas de comprendre pourquoi, dans certains pays, les élites d'État ont pu rallier la population sous la bannière du nationalisme, alors que dans d'autres même l'invention la plus raffinée de la tradition et la construction discursive la plus subtile de la communauté nationale n'ont remporté aucun succès auprès de la masse de la population.

La seconde tradition de pensée que j'aimerais discuter brièvement semble plus apte à résoudre ce problème. Contrairement à la vision étatiste, elle aborde le rapport entre État et nationalisme par le biais du

(5) Pour d'autres exemples africains, voir Cohen (1978 : 396s), Macmillan (1989), anonyme (1989); pour un exemple latino-américain, voir Smith (1990).

nationalisme. Dans cette perspective que je qualifie de communautaire, l'émergence de l'État-nation est considérée sous l'angle d'un long processus de l'évolution d'une conscience nationale entamée au début du Moyen Âge, comme l'a souligné Armstrong (1982) dans son livre *Nations before Nationalism*, c'est-à-dire longtemps avant l'émergence du courant nationalitaire du XIX^e siècle. L'anthropologue Bruce Kapferer (1989) pousse cette perspective de la longue durée encore plus loin, en cherchant à repérer le socle primordial et irréductible d'une culture nationale donnée. D'après lui, une idéologie nationaliste apparaît plausible si elle s'appuie sur certaines notions fondamentales liées à la structuration de l'ordre social — notions à la fois inconscientes et déterminées culturellement. Vu sous cet angle, le nationalisme ne serait autre qu'une variation sur un même thème, selon le contexte culturel. Pour donner un exemple, le nationalisme australien moderne serait une transformation, à l'échelle de la société nationale tout entière, de l'image traditionnelle de la communauté de brousse fondée sur des liens de solidarité entre hommes égaux.

Plus récemment Anthony Smith (1992) a, lui aussi, opté pour une approche de la longue durée afin d'étudier la communauté ethno-nationale : grâce à des mythes de prédestination et à l'idée d'une mission historique, les communautés ethniques auraient, pendant des siècles, résisté à l'assimilation. C'est pourquoi les ethnies dotées d'un tel répertoire de mythes se mobilisent facilement en vue d'un projet nationaliste au moment même où elles perçoivent une menace à leur dignité communautaire ou à leur survie culturelle. De ce point de vue, les nationalistes ne font que reconstruire un tout cohérent à partir d'un fonds mythique et légendaire ethno-national déjà existant. Loin d'inventer la tradition, ils lui insufflent une nouvelle vie en la réinterprétant (Smith 1995). Selon la richesse du fonds mytho-légendaire et l'intensité du sentiment communautaire pré-nationaliste, un groupe se mobilise plus ou moins facilement en vue d'un projet nationaliste.

Sans doute, une telle représentation collective de la longue durée joue un rôle important dans le succès des mouvements nationalitaires. Or la pérennité des communautés ethno-nationales et la puissance de leur mythomoteur n'expliquent pas pourquoi telles circonstances plutôt que telles autres sont susceptibles d'engendrer, au sein d'un groupe donné et à un moment précis de l'histoire, un phénomène nationaliste (cf. la critique de Brass 1979). Ainsi n'est-on pas en mesure d'expliquer l'actuelle virulence du nationalisme helvétique encore somnolant dans les années cinquante. De même, en privilégiant les mouvements nationalistes réussis, on tend à oublier que tout en disposant d'abondants matériaux mythiques et même en étant animées par des sentiments d'appartenance communautaire de type pré-nationaliste, de nombreuses communautés ethniques n'ont justement pas franchi le pas vers la mobilisation nationaliste. Tel est le cas des Aquitains et d'autres groupements ethno-

régionaux en France qui se sont fondus dans le creuset de la Grande nation. Il convient donc d'associer à l'étude des projets communautaires historiquement durables, y compris leurs reformulations nationalistes, une analyse des aspects politiques et économiques de la construction de l'État (cf. Zubaida 1989). C'est seulement par ce moyen qu'il devient possible de saisir les conditions non-discursives qui concourent à l'émergence, puis au triomphe des nationalismes (cf. Wimmer 1994b ; 1995b ; 1995c ; 1996a).

En bref : si l'on comprend le nationalisme comme un effet secondaire de la construction de l'État, comme le veut la perspective étatiste, on ne comprend pas pourquoi le nationalisme est parfois susceptible d'échouer. Inversement, si l'on voit dans la construction de l'État la conséquence d'un renouveau nationaliste de la communauté ethnique, on ne voit pas pourquoi certaines de ces communautés restent indifférentes aux nationalismes et donc à la construction de l'État-nation ; voilà le problème soulevé par l'approche communautaire. Dans ce qui va suivre, j'essayerai de manœuvrer entre une théorie idéaliste des nationalismes et une théorie fonctionnaliste de l'État-nation, en me laissant guider par deux concepts-clé, celui de fermeture sociale et celui de compromis culturel. Le second se réfère à l'aspect idéologique de la construction de l'État-nation (donc au nationalisme), alors que le premier a trait à ses aspects institutionnels.

2. *L'État-nation comme produit d'une fermeture sociale*

Tout d'abord, il me faut expliquer ces deux concepts (cf. Wimmer 1996b). Par compromis culturel, j'entends le résultat d'une négociation portant sur des significations et visant la réalisation d'une entente mutuelle. L'analyse de ce processus de négociation doit partir d'une découverte fondamentale de la sociologie du savoir qui est le conditionnement de la perspective que l'on a sur la réalité par le positionnement social (cf. Hannerz 1993, chap. 3 ; Wimmer 1994c). Depuis le fauteuil de la loge, on voit la scène autrement qu'en étant debout au paradis — si l'on me passe cette image.

Dans la multitude des classifications engendrées par ces perspectives différentes, les acteurs sociaux puisent les éléments mêmes dans lesquels tous reconnaissent leurs objectifs à long terme. C'est parce que certains de leurs intérêts divergents se laissent formuler dans ce langage que tous les concernés parviennent à donner un sens à l'utilisation de ces modèles interprétatifs communs. Il s'ensuit que la possibilité d'un compromis culturel dépend de celle d'une concordance d'intérêts. Le compromis culturel englobe, quant à lui, les normes, les classifications sociales et les systèmes de représentation, en bref, tout ce que Durkheim (1895) a appelé les représentations collectives. Celles-ci ne se prêtent nullement à

être imposées par les centres de pouvoir, comme le sous-entend la théorie étatiste du nationalisme, dans la mesure où elles ne peuvent se propager qu'à condition d'être dotées de sens aux yeux de tous les concernés, compte tenu de leurs intérêts. D'un autre côté, les représentations collectives n'ont pas d'existence autonome, comme l'implique la théorie communautaire du nationalisme ; plutôt, elles doivent se reproduire dans les pratiques symboliques d'individus dotés de compétences stratégiques.

En même temps, les compromis culturels définissent les limites entre ceux qui y souscrivent et ceux qui le rejettent. Leur réalisation entraîne un processus de fermeture sociale, c'est-à-dire l'exclusion des non-participants, voire une prise de distance et une différenciation par rapport à tout ce qui est perçu comme étranger. Souvent, les limites entre « nous » et « eux » sont marquées par certains éléments culturels, notamment ces pratiques de la distinction dont Bourdieu (1982) a fait l'objet de prédilection de la sociologie culturelle. Évoquons à titre d'exemples le port du costume lors du marché du dimanche où se côtoient des membres d'ethnies différentes, ou encore le « bon goût », comme on dit, que les classes supérieures traditionnelles invoquent afin de se distinguer des nouveaux-riches ; ou encore la consommation d'une soupe chaude au fromage.

Ce dernier exemple nous reconduit à notre propos. Le nationalisme peut être interprété en tant que compromis culturel, et la construction de l'État-nation en tant que processus de fermeture sociale. L'une des parties intégrantes du compromis culturel est la nation en tant que communauté imaginée (*imagined community*), pour reprendre la formule percutante de Benedict Anderson (1983), c'est-à-dire l'image d'une communauté de destin fondée sur une origine et une expérience historique communes. Par exemple, dans la Suisse de la fin du XIX^e siècle, cette idée s'est cristallisée en un autoportrait mythique, selon lequel un peuple de paysans et d'éleveurs épris de liberté habitait un univers alpin primitif et mis à l'abri de toute influence non-helvétique (cf. Marchal et Mattioli 1992) (6). D'autre part, le nationalisme implique un nouveau rapport au territoire : l'environnement immédiat d'une communauté de village ou de quartier avec son réseau de liens d'amitié, de parenté et de profession ne circonscrit plus l'horizon des attentes liées à la solidarité ; c'est plutôt à l'échelle nationale que se trouve projetée l'idée de la réciprocité et de l'entraide mutuelle (7). Désormais, c'est avec les frontières du territoire national que coïncide la ligne de partage entre nous-mêmes et l'étranger, l'insécurité, voire l'anarchie.

Parallèlement au compromis culturel, une forme spécifique de fermeture sociale s'est développée, car on a non seulement affaire à une

(6) Pour d'autres métaphores de la communauté nationale, voir la bibliographie dans Alonso (1994 : 382-384) et Kapferer (1989).

(7) À propos de l'homogénéisation des territoires d'identité, voir Gellner (1983) ; pour la France, voir Weber (1979), et pour la Suisse, Bendix (1992).

communauté imaginée mais encore à une réelle association d'intérêts. Les citoyens des nouveaux États-nations ont conquis peu à peu des libertés économiques, la participation politique et la sécurité sociale. La communauté imaginée de type national s'est transformée en une association de droit (*Rechtsgenossenschaft*), pour reprendre une autre expression de Max Weber (1922 : 23 ; 1971 : 44). Car la jouissance du droit du libre choix de la profession, de la participation politique et de l'éducation, de même que le droit de recevoir certaines prestations sociales (cf. Bornschier 1988 : ch. 11 ; De Swan 1993) sont pour la plupart associés à la citoyenneté, comme le démontre un bref aperçu de l'histoire européenne.

Les révolutions bourgeoises du XIX^e siècle ont fait table rase des privilèges économiques de la noblesse. C'est ainsi que s'est imposée la première composante de la notion des droits de l'homme ; mais la jouissance des libertés économiques était l'apanage exclusif des ressortissants. La deuxième catégorie des droits de l'homme, en particulier les droits de participation politique, a été pendant des décennies réservée aux élites urbaines, car le peuple était incapable d'exprimer sa volonté en raison de son manque d'instruction politique. Dans les années 1870, dans un grand nombre de pays, ce problème a été résolu grâce à l'introduction du suffrage universel et de la scolarité obligatoire. À l'école, la masse de la population pouvait acquérir le savoir minimal qu'il fallait pour communiquer dans le cadre de l'espace national. Les droits politiques étaient, eux aussi, déterminés par l'appartenance nationale. Bientôt, ce modèle a été mis en péril par une contradiction de plus en plus marquée entre l'idéal de la communauté nationale solidaire et l'écart socio-économique qui commençait à se creuser entre ouvriers et bourgeois. Le nouvel ordre institutionnel voué à la résolution de ce problème, introduit après la Première Guerre mondiale et consolidé après la Seconde, comprenait notamment divers types d'assurances (vieillesse, maladie et chômage), ainsi que l'assistance sociale, qui étaient tous organisés par l'État central. La plupart de ces prestations n'étaient pas réservées aux ressortissants, mais accessibles à tous les résidents travaillant légalement sur le territoire national. Il faut néanmoins souligner que les institutions de l'État-providence se basent — elles aussi — sur l'idée d'une communauté de destin et de solidarité nationale ; elles ne peuvent pas être interprétées comme le résultat d'un choix rationnel des individus intéressés à minimiser leurs risques en matière de sécurité sociale, comme l'a démontré Offe (1987). C'est donc précisément la non-congruence entre le groupe des citoyens et celui des bénéficiaires de la solidarité collective qui explique qu'en même temps, et en rapport direct avec la mise en place des premiers éléments de l'État-providence, surgit le contrôle étatique des migrations (Lucassen 1995) et se ferment les frontières du territoire national.

Au fur et à mesure qu'ont été conquis les droits de l'homme au libre exercice de l'activité économique, à la participation politique et à la

sécurité sociale, la fermeture sociale de cette association de droit à l'échelle nationale s'est renforcée. Pour finir, elle a englobé les riches comme les pauvres, les habitants des villes comme ceux des campagnes, les hommes comme les femmes — mais pour autant que ceux-ci fassent partie de la communauté nationale. À côté de cette dimension juridique, cette fermeture comporte aussi une dimension politique et militaire.

Contrairement aux empires « multiculturels » — comme la monarchie austro-hongroise ou le sultanat ottoman —, la bureaucratie, la procédure bureaucratique et l'armée sont restructurées selon le principe national. Seul celui qui peut prouver son appartenance à la communauté nationale gagne accès au pouvoir d'État en tant que fonctionnaire et bénéficie des services dispensés par la nouvelle bureaucratie. Dans les États-nations modernes, on ne s'imaginerait guère des mameluks ou des janissaires qui, bien que d'origine étrangère, remplissent des fonctions administratives et militaires. Et on aurait tout autant de peine à s'imaginer de nos jours des nobles francophones régnant sur des paysans et des bourgeois allemands, comme ce fut le cas au Moyen Âge (cf. Kappeler 1992). En bref : même l'appareil d'État tend à se fermer en suivant la trame de la nation. Car pour qu'un contrôle démocratique soit possible, il faut que gouvernants et gouvernés appartiennent à la même communauté nationale, parce qu'on ne gouverne plus au nom de Dieu mais au nom du peuple (Bendix 1979 ; Geertz 1977 ; Kedouri 1988). Pour définir les limites de ce peuple, le recours à une communauté nationale s'offre comme alternative à un universalisme non praticable. C'est ainsi que le projet d'un État démocratique et le projet nationaliste se croisent dans la symbiose de l'État-nation (cf. Hermet 1996).

Par là même se transforme le rôle qui revient à l'appareil coercitif de l'État. Jadis, l'armée représentait un outil de pouvoir mis aux mains des souverains, rois ou princes, dont ceux-ci pouvaient se servir en toute légitimité, que ce fût pour affronter une armée ennemie ou des sujets rebelles. C'est pourquoi la composition ethnique ou nationale des troupes n'avait guère d'importance : les mercenaires étrangers n'étaient pas considérés comme étant moins dignes de confiance que les soldats enrôlés localement. Mais une fois la nation transformée en une association de droit vouée à contrôler son État démocratiquement, chacun se doit de défendre cet État et son territoire contre toute menace venant de l'étranger. Étant donné que la vision nationaliste voit dans la domination étrangère le pire de tous les maux, il faut que chaque citoyen puisse être astreint au service militaire. On n'est donc pas surpris de constater que le service militaire obligatoire est une invention de la Révolution française. Le décret qui l'a institué mérite d'être cité : « Publions une grande vérité : la liberté est devenue créancière de tous les citoyens ; les uns lui doivent leur industrie, les autres leur fortune, ceux-ci leurs conseils, ceux-là leurs bras ; tous lui doivent le sang qui coule dans leurs veines » (cité d'après Fuller 1977 : 33). Cette citation montre clairement un autre aspect

constitutif de l'État-nation : l'échange du droit à la participation politique contre un devoir de loyauté dont l'expression ultime est le sacrifice de la vie du citoyen sur l'autel de la patrie (8).

Comment expliquer le succès du nationalisme et des formes de fermeture sociale qui lui correspondent ? J'ai essayé de démontrer qu'il ne suffit pas d'interpréter le nationalisme comme un corrélat fonctionnel de la modernisation sociale, pas plus que la référence à la longue durée de la communauté ethnique ou nationale ne peut l'expliquer. Plutôt, le succès remporté par les nationalismes est dû au fait que divers groupes sociaux ont pu arriver à un compromis d'intérêts qui présuppose l'échange d'une promesse de loyauté contre une promesse de sécurité sociale et de participation politique. L'élite bureaucratique, en agissant au nom de la nation et en se portant garante du bien-être des citoyens, parvient à élargir toujours davantage sa sphère de pouvoir. Quant à la population, elle fait appel à l'idée de la communauté nationale solidaire pour revendiquer des droits en matière de liberté économique, de participation politique, d'éducation libre et d'assistance sociale. L'idiome nationaliste permet donc d'exprimer les intérêts de groupes sociaux différents, si bien qu'il a pu s'imposer sous forme d'un compromis culturel en parallèle à l'institutionnalisation concomitante de la fermeture sociale. Parce que l'État-nation regroupe et cherche à intégrer un nombre d'êtres humains plus grand que jamais, il faut que le nationalisme soit idéologiquement pauvre et de nature relativement diffuse. Seul son caractère polysémique et rudimentaire peut lui conférer un sens qui soit valable pour une multitude de constellations d'intérêts. Peut-être cette approche permet-elle de résoudre l'un des paradoxes du nationalisme (Elwert 1989), à savoir que l'idéologie moderne la plus efficace historiquement est aussi l'une des plus simplistes.

Bien évidemment, la thèse que je viens d'esquisser exigerait une vérification empirique rigoureuse. Il s'agirait plus précisément de voir si elle permet de mieux rendre compte des cas qui échappent aux deux traditions de pensée décrites au début. D'une part, il faudrait pouvoir expliquer dans quelles conditions une longue tradition ethno-communautaire est susceptible de donner lieu à un élan nationaliste, pour reprendre le problème central de la théorie communautaire du nationalisme. D'autre part, il s'agirait de répondre à la question de savoir pourquoi la construction étatique et la modernisation sociale n'entraînent pas en tous les cas le succès d'une construction nationale. C'est à cette question, qui pose problème à la théorie étatiste du nationalisme, que je voudrais me limiter ici, en proposant une analyse comparative de la construction nationale — plus ou moins ratée — dans les pays du Sud.

(8) Pour une analyse approfondie des relations entre le service militaire obligatoire et le

développement de la démocratie voir Andreski 1968 ; Dahl 1989 : 245ss.

3. *Échecs et succès de la construction nationale : l'expérience extra-européenne*

Je proposerais simplement la thèse suivante : dans les cas de construction nationale ratée, c'est aux ethnies et non aux nations plus englobantes de se fermer socialement et de se constituer en des communautés d'identité et de solidarité politique (9). C'est le cas lorsque l'échange de loyauté contre la participation politique et la sécurité sociale n'a pas lieu parce que le pouvoir central ne dispose pas de suffisamment de biens collectifs pour rendre l'association solidaire nationale plus attrayante que celle de type ethnique ou tribal. Quelles seraient donc les conditions d'une fusion de différentes identités tribales et ethniques en une nation ?

Une intégration durable et englobante d'entités ethniques et tribales peut se réaliser sous forme de systèmes clientélistes, par exemple dans les cas où l'ethnie commence à remplir la fonction de réservoir de votes pour un parti politique national. En effet, lorsque les élites centrales sont en mesure de distribuer, par le biais de leurs réseaux de patrons-clients, suffisamment de biens collectifs (telles garanties juridiques ou infrastructures), les particularismes ethniques tendent à disparaître avec le temps. Car dans ces conditions-là, la structure des rapports ethniques se rapproche toujours davantage de celle des dyades clientélistes fondées sur des promesses de loyauté passées entre individus (cf. Weber-Pazmiño 1991). Lorsque les rapports ethniques se décomposent ainsi en une série de relations partisans à la fois personnalisées et négociables, l'ethnie n'est plus à même de jouer le rôle d'une association solidaire quasi obligatoire. Dès lors, sans disparaître entièrement de la carte des identités, l'ethnie ne joue plus de rôle politique important.

Or, dans bien des cas, l'échange de loyauté politique contre les biens collectifs de l'État ne s'accomplit pas d'une manière favorable aux ethnies, dans le sens où celles-ci ne voient aucun avantage à investir un État central de leurs attentes de solidarité et à trouver un sens dans la vision nationaliste. Dès lors, il n'y a pas de compromis culturel de type nationaliste. C'est notamment le cas lorsque les représentants de l'appareil d'État mènent une politique de favoritisme ethnique, en distribuant aux membres de leur propre ethnie des garanties juridiques, des autorisations d'exercer certaines activités économiques, de l'influence politique, et ainsi de suite. Voilà ce que l'on pourrait appeler l'ethnisation multiple de la bureaucratie, qui vient alors s'opposer à la fermeture nationale de l'appareil d'État que nous avons constatée dans l'histoire européenne. Dans de telles conditions, les relations ethniques se renforcent plutôt qu'elles ne se dissolvent, car tout conflit lié à la répartition se déploie dans le cadre des réseaux de clientélisme ethnique. Dans de telles conditions également, la construction de l'État moderne tend à renforcer les relations ethniques plutôt qu'à les dépolitiser.

(9) Voir aussi la comparaison entre « nationalisme » et « tribalisme » par Argyle (1969).

Pour être plus concret (cf. Wimmer 1994b, 1995c pour plus de détails), dans de nombreux pays, c'est la pratique du *divide et impera* dans le cadre de l'administration coloniale qui a entraîné une ethnisation multiple de la bureaucratie, en favorisant les membres d'ethnies minoritaires comme les Baganda en Ouganda, les Bengali de l'Inde orientale, les Ewé au Togo, les Tamouls au Sri Lanka, les Sikhs dans l'armée de l'Inde britannique, les Tutsi du Burundi (cf. Horowitz 1985, ch. 5). Pour des raisons dont l'analyse mènerait trop loin ici (cf. Migdal 1988), beaucoup d'États du Sud n'étaient pas assez forts pour garantir à tous leurs citoyens le même degré de protection juridique, de participation politique, de sécurité sociale et de liberté économique. Ces biens collectifs étaient si rares que les membres de l'appareil d'État ont procédé à une distribution sélective calquée alors sur le modèle préfiguré par les devoirs de loyauté ethnique (Hyden & Williams 1994 ; Sithole 1986).

Dans de telles conditions, les ressources étatiques ne sont plus des prestations publiques accessibles à tous les membres de la nation supposée, mais plutôt des biens collectifs seuls accessibles à ceux qui appartiennent à la « bonne » ethnie (10). En effet, il peut être fort difficile d'obtenir un crédit ou une autorisation, de cadastrer un lopin de terre ou de passer le concours d'une haute école lorsque les bureaucrates mènent une politique de favoritisme ethnique et que l'ethnie du requérant est sous-représentée dans l'appareil d'État. À ce moment-là, la concurrence pour les faveurs de l'État n'est pas perçue comme une affaire d'individus ou de classes mais comme une affaire d'ethnies. Les appartenances ethniques s'en trouvent politisées, et les frontières ethniques balisées (11).

À l'instar de la construction nationale en Europe occidentale, la formation d'ethnies dans le tiers monde peut être interprétée comme un processus de fermeture sociale qui se réalise parallèlement à la construction de l'État moderne — à la seule différence que l'ethnisation multiple de la bureaucratie tend à empêcher que s'impose l'ethnie d'une élite centrale ; car les États du tiers monde sont souvent trop faibles pour offrir — comme leur contrepartie européenne — un degré de sécurité sociale, de protection juridique et d'assistance sociale qui soit susceptible d'amener les citoyens à se sentir appartenir à une association de droit, à transférer leurs attentes de solidarité sur un groupe national englobant et à contribuer ainsi à l'ethnogénèse d'une nation (cf. Ihonvbere 1994).

(10) Le même effet peut être engendré par des politiques de favoritisme actif auxquelles se livrerait une bureaucratie étatique (cf. par exemple Nevitte & Kennedy 1986). Dans bien des cas, ce sont ces politiques mêmes qui entraînent une mobilisation des groupes exclus ou favoris, comme le montre l'exemple du mouvement latino à Chicago (Padilla 1986 ; voir aussi Nagel 1986).

(11) La thèse selon laquelle la concurrence de groupes renforce les lignes de partage

pendant que la compétition individuelle les dissout, est le fait de Banton (1983 : 104). On peut l'élargir : dès que la concurrence devient politiquement réglable, les appartenances de groupes qui peuvent s'avérer utiles du point de vue politique deviennent pertinentes, et les frontières ethniques s'affirment. C'est ce que j'ai essayé de démontrer avec l'exemple des relations inter-ethniques au Mexique et au Guatemala (Wimmer 1995a, ch. 3).

C'est ainsi que les catégories ethniques plutôt que nationales se transforment en groupements de loyauté politique (12).

Pour avoir une idée de la signification de cette différence dans la vie quotidienne, je me permets d'évoquer un incident qui m'a été relaté par un ami ghanéen. Afin de lui décrire ma recherche actuelle, je lui ai raconté mon aventure au consulat d'Allemagne — ce à quoi mon ami a répliqué en me contant sa propre aventure à l'ambassade du Ghana. Disons-le tout de suite, il n'a eu aucune peine à s'approcher de son ambassade, car le Ghana, de par sa position périphérique dans le système mondial, n'attire pas une foule de requérants. Mais c'est une fois entré dans l'immeuble qu'il a eu son lot de difficultés : il a failli ne pas obtenir que l'on prolonge le passeport de son épouse, car ses affaires familiales étaient un peu compliquées et que certains documents lui manquaient. Mon ami n'a eu gain de cause qu'après avoir rencontré un employé de l'ambassade originaire de sa région et appartenant, comme sa femme et lui-même, à l'ethnie fanti.

Ces deux histoires illustrent bien la thèse que j'ai essayé de développer : la forme de discrimination institutionnalisée à laquelle l'État-nation européen se livre face à ceux qui possèdent un passeport de couleur différente, se retrouve dans les États du Sud à l'intérieur même des frontières étatiques, moins au-delà d'elles (13). Il se peut que les parallèles évidents entre mes deux anecdotes m'aient incité à pousser trop loin l'analogie entre la construction de la nation et la construction de l'ethnie. J'espère néanmoins avoir réussi à donner une idée de l'apport possible d'une étude comparative en vue d'une meilleure compréhension de la spécificité de l'État-nation moderne.

ANDREAS WIMMER

(12) Le rôle déterminant revenant à la compétition pour les biens collectifs de l'État dans le processus de fermeture sociale est bien illustré par certaines régions du tiers monde, où des ethnies se sont constituées à partir d'entités plus petites sur la base des frontières administratives coloniales ; voir le cas Karen, dont l'ethnogenèse est toutefois largement due aussi au rôle joué par les missionnaires (Rajah 1990) ; des Bangala, Mongo, etc. (Young 1965 : 242-52) ; des Yoruba (Peel 1989) ; des Tsonga (Harris 1989) ; de l'Ouganda (Kasfir 1976 : 98ss) ; de l'Afrique australe (Vail 1989) ; voir également le cas de l'adoption des catégories « indio » et « indigena », originellement d'ordre juridique colonial, puis administratif (Wimmer 1994a). De nombreux processus d'ethnogenèse suivent ainsi le modèle de l'ethnisation de la bureaucratie. Dans ce contexte il convient de souligner que différentes identités ethniques se sont souvent

imbriquées par segments sous forme de modèles généalogiques relationnels (Keyes 1976). La question de savoir lequel de ces niveaux de segmentation ethnique l'emportera sur le plan politique dépend aussi de l'organisation des processus administratifs et bureaucratiques. Par exemple, dans la phase d'émergence de conflits ethniques en Ouganda, les différentes ethnies du nord s'identifiaient comme 'Northerners' pour se distinguer des Buganda qui dominaient l'appareil d'État légué par les Britanniques (Kasfir 1976). Ce n'est que plus tard, lorsque les groupes du Nord eurent conquis le pouvoir de l'État, que les différences ethniques entre eux commencèrent à jouer un rôle politique.

(13) Ceci est indiqué par le fait que beaucoup de pays du Sud connaissent un pourcentage d'étrangers dans la population résidentielle qui serait impensable dans les pays européens.

RÉFÉRENCES

- ALONSO, Ana Maraiq, 1994, The politics of space, time and substance : State formation, nationalism, and ethnicity, *Annual Review of Anthropology* 23 : 379-405.
- ANDERSON, Benedict, 1983, Imagined communities. Reflexions on the origin and spread of nationalism (London: Verso).
- ANDRENSKI, Stanislas, 1968, *Military Organisation and Society* (Berkeley : University of California Press).
- Anonymous, 1989, Ethnicity and pseudo-ethnicity in the Ciskei, in Leroy VAIL (ed.), *The creation of tribalism in Southern Africa* (London : James Currey).
- ARGYLE, W.J., 1969, European nationalism and African tribalism, in P.H. GULLIVER (ed.), *Tradition and Transition in East Africa : Studies of the Tribal Element in the Modern Era* (London : Routledge & Kegan Paul).
- ARMSTRONG, John, 1982, *Nations Before Nationalism* (Chapel Hill : University of California Press).
- BANTON, Michael, 1983, *Racial and Ethnic Competition* (Cambridge : Cambridge University Press).
- BENDIX, Regina, 1992, National sentiment in the enactment and discourse of Swiss political ritual, *American Ethnologist* 19 (4) : 768-790.
- BENDIX, Reinhard, 1979, *Kings to People : Power and the Mandate to Rule* (Berkeley : University of California Press).
- BLACK, Anthony, 1988, *State, Community and Human Desire* (Hemel Hempstead : Harvester-Wheatsheaf).
- BORNSCHIER, Volker, 1988, *Westliche Gesellschaft im Wandel* (Frankfurt : Campus).
- BOURDIEU, Pierre, 1982, *La distinction. Critique sociale du jugement* (Paris : Les Éditions de Minuit).
- , 1993, Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 96/97 : 49-62.
- BRASS, Paul, 1979, Elite groups, symbol manipulation and ethnic identity among the Muslims of South Asia, in David TAYLOR und Malcolm YAPP (eds), *Political Identity in South Asia* (London : Curzon Press).
- BRUBAKER, Rogers, 1992, *Citizenship and nationhood in France and Germany* (Harvard : Harvard University Press).
- COHEN, Ronald, 1978, Ethnicity : Problem and focus in anthropology, *Annual Review of Anthropology* 7 : 397-403.
- CONNERTON, Paul, 1989, *How Societies Remember* (Cambridge : Cambridge University Press).
- CONNOR, Walker, 1990, When is a Nation ?, *Ethnic and Racial Studies* 13 (1) : 92-100.
- DE SWAN, Abram, 1993, *Der sorgende Staat. Wohlfahrt, Gesundheit und Bildung in Europa und den USA der Neuzeit* (Frankfurt : Campus).
- DAHL, Robert, 1989, *Democracy and its Critics* (New Haven : Yale University Press).
- DEUTSCH, Karl W., 1985 (1966), Nation und Welt, in Heinrich August WINKLER (ed.), *Nationalismus* (Königstein : Athenäum).
- DURKHEIM, Émile, 1895, *Les règles de la méthode sociologique* (Paris : Alcan).
- ELWERT, Georg., 1989, *Ethnizität und Nationalismus : über die Bildung von Wirkgruppen* (Berlin : Das Arabische Buch).
- FAHRNI, D., 1987, *An Outline History of Switzerland* (Zürich : Pro Helvetia).
- FRANZ, Fritz, 1992, Das Prinzip der Abstammung im deutschen Staatsangehörigkeitsrecht, in Institut für Migrations und Rassismforschung (ed.), *Rassismus und Migration in Europa* (Hamburg : Argument-Verlag).
- FULLER, J.F.C., 1977, *The Conduct of War 1789-1961* (London : Eyre Methuen).
- GEERTZ, Clifford, 1963, The integrative revolution. Primordial sentiments and civil politics in the new states, in *Old Societies and New States. The Quest for Modernity in Asia and Africa*, Clifford Geertz (ed.) (New York : The Free Press).
- , 1977, The judging of nations. Some comments on the assessment of regimes in the new states, *Archives Européennes de Sociologie* XVIII 2.
- GELLNER, Ernest, 1983, *Nation and Nationalism* (Oxford : Basil Blackwell).
- GURR, Ted Robert, 1994, Peoples against the state : Ethnopolitical conflict and the changing world system, *International Studies Quarterly* 38 : 347-377.
- HANNERZ, Ulf, 1993, *Cultural Complexity. Studies in the Social Organization of Meaning* (New York : Columbia University Press).
- HARRIS, Patrick, 1989, Exclusion, classification and internal colonialism : The emergence of ethnicity among the Tsonga-speakers of South Africa in Leroy VAIL (ed.), *The Creation of Tribalism in Southern Africa* (London : James Currey).

HELD, David, 1995, *Democracy and the Global Order. From the Modern State to Cosmopolitan Governance* (Cambridge : Polity Press).

HERMET, Guy, 1996, *Histoire des nations et du nationalisme en Europe* (Paris : Éditions du Seuil).

HOBBSBAWM, Eric J., 1990, Nations and Nationalism since 1780. Programme, Myth, Reality (Cambridge : Cambridge University Press).

HOROWITZ, Donald, 1985, *Ethnic Groups in Conflict* (Berkeley : University of California Press).

HROCH, Miroslav, 1985 (1971), Das Erwachen kleiner Nationen als Problem der komparativen Forschung, in Heinrich August WINKLER (ed.), *Nationalismus* (Königstein : Athenäum).

HYDEN, Goran & Donald C. WILLIAMS, 1994, A community model of African politics : Illustrations from Nigeria and Tanzania, *Comparative Studies in Society and History* 26 (1) : 68-96.

IHOVBEBE, Julius, 1994, The «irrelevant» state, ethnicity, and the quest for nationhood in Africa, *Ethnic and Racial Studies* 17 (1) : 42-60.

JAFFRELOT, Christophe, 1991, Les modèles explicatifs de l'origine des nations et du nationalisme. Revue critique, in Gil DELANNOI et Pierre-André TAGUIEFF (eds), *Théories du nationalisme* (Paris : Éditions Kimé).

KAPFERER, Bruce, 1989, Nationalist ideology and a comparative anthropology, *Ethnos* 53 (3/4) : 161-99.

KAPPELER, Andreas (ed.), 1992, *The formation of national elites. Comparative studies on governments and non-dominant ethnic groups in Europe, 1850-1940*, vol. VI (Dartmouth : New York University Press).

KASFIR, Nelson, 1976, *The Shrinking Political Arena. Participation and Ethnicity in African Politics with a Case Study of Uganda* (Berkeley : University of California Press).

KEDOURI, Élie, 1988, Ethnicity, majority and minority in the Middle East, in Milton ESMAN et Itamar REBINOVITCH (eds), *Ethnicity, Pluralism and the State in the Middle East* (Ithaca : Cornell University Press).

KEYES, Charles, 1976, Towards a new formulation of the concept of ethnic group, *Ethnicity* 3 (3) : 202-213.

KIRSCHBAUM, Stanislav J., 1993, Czechoslovakia : The creation, federalization and dissolution of a nation-state, in John COAKLEY (ed.), *The Territorial Management of Ethnic Conflict* (London : Frank Cass).

LASK, Tomke Christiane, 1993, Création et entretien de l'identité nationale dans un village franco-allemand. *Miméo* (Laboratoire d'Anthropologie de la Communication, Université de Liège).

LECA, Jean, 1992, Nationalité et citoyenneté dans l'Europe des immigrations, in Jacqueline COSTA-LASCoux et Patrick WEIL (eds), *Logiques d'États et immigrations* (Paris : Éditions Kimé).

LUCASSEN, Leo, 1995, *The Great War and the end of free migration in Western Europe and United States (1880-1920)*. Unpublished paper for the workshop 'Regulation of Migration', Nijmegen University, December 14 and 15.

LUHMANN, Niklas, 1994, Inklusion und Exklusion, in Helmut BERDING (ed.), *Nationales Bewusstsein und kollektive Identität*. Studien zur Entwicklung des kollektiven Bewusstseins in der Neuzeit 2 (Frankfurt : Suhrkamp).

MACMILLAN, Hugh, 1989, A nation divided? The Swazi in Swaziland and the Transvaal, 1865-1986, in Leroy VAIL (ed.), *The Creation of Tribalism in Southern Africa* (London : James Currey).

MARCHAL, Guy P. & Aram MATTIOLI (eds), 1992, *Erfundene Schweiz. Konstruktionen nationaler Identität* (Zürich : Chronos).

MIGDAL, Joel, 1988, *Strong Societies and Weak States : State Society Relations and State Capabilities in the Third World* (New Jersey : Princeton University Press).

NAGEL, Joane, 1986, The political construction of ethnicity, in Susan OLZAK & Joane NAGEL (eds), *Competitive Ethnic Relations* (New York : Academic Press).

NAIRN, Tom, 1977, *The Break-up of Britain : Crisis and Neo-nationalism* (London : New Left Books).

NEVITTE, Neil & Charles H. KENNEDY (eds), 1986, *Ethnic Preference and Public Policy in Developing States* (Boulder : Lynne Rienner Publishers).

OFFE, Klaus, 1987, Democracy against the welfare-state? Structural foundations of neo-conservative political opportunities, *Political Theory* 15 (4) : 501-537.

OHMAE, Kenichi, 1990, *The Borderless World* (New York : Harper Collins).

PADILLA, Felix, 1986, Latino ethnicity in the city of Chicago, in Susan OLZAK & Joane NAGEL (eds), *Competitive Ethnic Relations* (New York : Academic Press).

PEEL, J.D.Y., 1989, The cultural work of Yoruba ethnogenesis, in Elizabeth TONKIN, Maryon McDONALD & Malcolm CHAPMAN (eds), *History and Ethnicity* (ASA Mono-

graphs 27) (London : Routledge & Kegan Paul).

RAJAH, Ananda, 1990, Ethnicity, nationalism, and the nation-state : The Karen in Burma and Thailand, in G. WIJEWARDENE (ed.), *Ethnic Groups Across National Boundaries in Mainland Southeast Asia* (Singapore : Institute of Southeast Asian Studies).

RENAN, Ernest, 1882, *Qu'est-ce qu'une nation ?* (Paris : Calmann-Lévy).

ROTHSCHILD, Donald, 1995, Ethnic bargaining and state breakdown in Africa, *Nationalism and Ethnic Politics* 1 (1) : 54-72.

SEKULIC, Dusko, Garth MASSEY & Randy HODSON, 1994, Who were the Yugoslavs ? Failed sources of a common identity in the former Yugoslavia, *American Sociological Review* 59 : 83-97.

SITHOLE, Masipula, 1986, The salience of ethnicity in African politics : The case of Zimbabwe, in Anand PARANJPE (ed.), *Ethnic Identities and Prejudices : Perspectives from the Third World* (Leiden : E.J. Brill).

SMITH, Carol A., 1990, Failed nationalist movements in 19th-century Guatemala : A parable for the Third World, in Richard FOX (ed.), *Nationalist Ideologies and the Production of National Cultures* (Washington : American Anthropological Association).

SMITH, Anthony D., 1992, Chosen people : Why ethnic groups survive, *Ethnic and Racial Studies* 15 (3) : 436-456.

—, 1995, Gastronomy or geology ? The role of nationalism in the reconstruction of nations, *Nations and Nationalism* 1 (1) : 3-24.

STACK, John, 1986, Ethnic mobilization in world politics : the primordial perspective, in John STACK (ed.), *The Primordial Challenge : Ethnicity in the Contemporary World* (New York : Greenwood).

TAGUIEFF, Pierre-André, 1991, Le « nationalisme des nationalistes ». Un problème pour l'histoire des idées politiques en France, in Gil DELANNOI & Pierre-André TAGUIEFF (eds), *Théories du nationalisme* (Paris : Éditions Kimé).

TREVOR-ROPER, Hugh, 1983, The invention of tradition. The highland tradition of Scotland, in Eric HOBBSBAWM & Terence RANGER (eds), *The Invention of Tradition* (Cambridge : Cambridge University Press).

VAIL, Leroy, 1989, Introduction : Ethnicity in Southern African history, in Leroy VAIL (ed.), *The Creation of Tribalism in Southern Africa* (London : James Currey).

WEBER, Eugen, 1979, *Peasants into Frenchmen : The Modernisation of Rural France, 1870-1914* (London : Chatto and Windus).

WEBER, Max, 1922 (1985), *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriss der verstehenden Soziologie* (Tübingen : Mohr).

—, 1971 (traduction de 1922), *Économie et société*. Tome Premier (Paris : Librairie Plon).

WEBER-PAZMIÑO, Gioia, 1991, *Klientelismus : Annäherung an das Konzept*. Thèse, Université de Zürich.

WIMMER, Andreas, 1994a, Die ethnische Dynamik in Mexiko und Guatemala, in Hans-Peter MÜLLER (dir.), *Ethnische Dynamik in der aussereuropäischen Welt*, Zürcher Arbeitspapiere zur Ethnologie 4.

—, 1994b, Der Kampf um den Staat. Zur vergleichenden Analyse interethnischer Konflikte, in Hans-Peter MÜLLER (dir.), *Ethnische Dynamik in der aussereuropäischen Welt*. Zürcher Arbeitspapiere zur Ethnologie 4.

—, 1994c, Variationen über ein Schema. Zur Infrapolitik des Denkens am Beispiel eines Mythos der Mixe, *Zeitschrift für Ethnologie* 119 (2) : 1-20.

—, 1995a, *Transformationen. Sozialer Wandel im indianischen Mittelamerika* (Berlin : Reimer).

—, 1995b, Stämme für den Staat. Tribale Politik und die kurdische Nationalbewegung im Irak, *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 47 (1) : 95-113.

—, 1995c, Interethnische Konflikte. Ein Beitrag zur Integration aktueller Forschungsansätze, *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 47 (3) : 530-559.

—, 1996a, Der Appell an die Nation. Kritische Bemerkungen zu vier Erklärungen von Xenophobie und Rassismus, in Hans-Ruedolf WICKER, Jean-Luc ALBER, Claudio BOLZMAN, Rosita FIBBI, Kurt IMHOFF et Andreas WIMMER (eds), *Das Fremde in der Gesellschaft. Migration, Ethnizität und Staat* (Zürich : Seismos).

—, 1996b (sous presse), Kultur. Zur Reformulierung eines ethnologischen Grundbegriffs, *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 48.

WITHOL de WENDEN, Catherine, 1992, Fragen der citoyenneté, in Institut für Migrations und Rassismusforschung (ed.), *Rassismus und Migration in Europa* (Hamburg : Argument-Verlag).

YOUNG, Crawford, 1965, *Politics in the Congo. Decolonization and Independence* (Princeton : Princeton University Press).

ZUBAIDA, Sami, 1989, Nations : old and new. Comments on Anthony Smith's « The myth of the 'modern nation' and the myths of nations », *Ethnic and Racial Studies* 12 (3) : 329-339.